
Termes de référence

Mobilisation d'une expertise en animation de dialogue multi-acteurs pour appuyer le développement d'un projet d'appui aux systèmes alimentaires dans les pays et territoires d'outre-mer français du Pacifique

1. Informations générales

Intitulé de la mission	Facilitation du dialogue territorial et régional dans le cadre de la formulation du programme européen pour le bleuissement et le verdissement des systèmes alimentaires dans les PTOM du Pacifique
Zone d'intervention	Les activités pourront être réalisées à distance et sur site
Durée de la mission	Missions de 35 H-J sur une durée de 9 mois (entre Novembre 2025 et Juin 2026) en contrat de prestation de service

2. Contexte et justification du besoin

a. A propos d'Expertise France

Agence publique, Expertise France est l'acteur interministériel de la coopération technique internationale, filiale du groupe Agence Française de Développement (groupe AFD). Deuxième agence par sa taille en Europe, elle conçoit et met en œuvre des projets qui renforcent durablement les politiques publiques dans les pays en développement et émergents.

Au sein de l'agence, le Département Développement Durable (DD) accompagne ses partenaires dans la conception et la mise en œuvre de projets dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de la préservation de la biodiversité, de l'économie circulaire, de l'accès aux services urbains ainsi que de l'énergie. Le pôle Agriculture, déploie plus particulièrement trois axes stratégiques :

- Accompagner la **transition des systèmes alimentaires durables** intégrant les enjeux **climatiques, de biodiversité et d'alimentation** ;
- Agir en faveur de la **sécurité alimentaire et nutritionnelle** et contribuer à la **souveraineté alimentaire** des pays partenaires et à la **réduction de la pauvreté** ;
- Renforcer les **institutions et la gouvernance locale** des **territoires ruraux, espaces marins et côtiers**.

b. Description du programme

L'Union Européenne a finalisé un document d'action pour un « programme de bleuissement et de verdissement des systèmes alimentaires dans les PTOM du Pacifique », d'un montant total de 36 M€, au bénéfice de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie Française et de Wallis-et-Futuna.

L'objectif général du programme est d'accélérer la transition des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) du Pacifique vers des systèmes alimentaires équitables, résilients, respectueux de l'environnement et de la santé humaine.

Pour cela, le programme poursuit **deux objectifs spécifiques** :

- **OS1** : Le renforcement de la durabilité, résilience, valorisation et diversification de la production alimentaire locale, à travers le développement de filières vertes et bleues prioritaires, la promotion de l'économie circulaire, et l'appui aux acteurs des filières (producteurs, institutions, secteur privé, société civile).
- **OS2** : L'amélioration de l'accès à une consommation alimentaire durable, responsable, saine et ancrée dans les connaissances traditionnelles, en agissant sur l'éducation nutritionnelle, la sensibilisation, l'amélioration de l'offre locale, et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Chacun de ces objectifs spécifiques recouvre plusieurs résultats :

- En lien avec l'**OS1** :
 - **Résultat 1.1** Renforcement des capacités des acteurs dans l'organisation et la structuration des filières vertes et bleues prioritaires pour une autonomie alimentaire durable, y compris les aspects liés au suivi et à la sécurisation de la ressource
 - **Résultat 1.2** Renforcement des capacités des acteurs dans le développement de nouvelles filières de transformations agricoles, halieutiques et aquacoles durables
 - **Résultat 1.3** Renforcement des capacités des acteurs pour la mise en place de schémas de développement de productions intermédiaires (intrants agricoles et aquacoles) de manière concertée au bénéfice des trois Territoires
 - **Résultat 1.4** Renforcement des capacités des acteurs dans la promotion et la mise en place de pratiques et modèles d'économie circulaire comme moteur d'une agriculture, d'une pêche et d'une aquaculture durables sur les trois territoires
- En lien avec l'**OS2** :
 - **Résultat 2.1** Renforcement des capacités des acteurs dans la sensibilisation et l'accompagnement de la population, notamment le public scolaire, une alimentation saine et durable et à la pratique d'une activité physique régulière sur les trois Territoires
 - **Résultat 2.2** Offre de produits locaux et d'aliments sains accessibles de manière inclusive à la population des trois Territoires, augmentée de manière significative
 - **Résultat 2.3** Renforcement des capacités des acteurs dans la mise en œuvre concertée de procédures de réduction des déchets alimentaires à la consommation
 - **Résultat 2.4** Renforcement des capacités des acteurs filières prioritaires dans la lutte contre les zoonoses, de biosécurité, de protection des végétaux et d'amélioration d'hygiène alimentaire sont mis en place dans les trois Territoires

c. Justification du besoin

L'équipe de formulation du programme a initié une revue documentaire afin de cartographier :

- Les acteurs impliqués dans les domaines d'intervention du programme ;
- Les dispositifs d'appuis et projets déjà mis en place par les institutions publiques dans chaque thématique du programme ;

- Les initiatives privées et de la société civile lancées dans chaque thématique du programme.

En concertation avec les acteurs de chaque territoire, l'équipe de formulation du programme a vocation à définir la théorie du changement du programme et un ensemble d'activités contribuant aux changements attendus. Eu égard à la variété des territoires et domaines d'intervention du programme, l'équipe nécessite un appui pour faciliter le dialogue entre partenaires et favoriser l'émergence d'une vision commune des enjeux et leviers d'action du programme.

3. Objectifs et résultats poursuivis

a. Objectif général

La mission a pour objectif de contribuer aux travaux de formulation en facilitant la concertation et en faisant émerger un consensus sur les priorités, les activités, la gouvernance et le cadre logique du projet. L'objectif est de garantir que la proposition finale reflète à la fois les exigences de l'UE et les demandes des territoires.

b. Objectifs spécifiques

Le Consultant recruté aura pour objectifs spécifiques de :

- Clarifier les objectifs du programme et identifier les enjeux et priorités rencontrés dans chaque territoire ;
- Créer les conditions d'un dialogue inclusif entre institutions des secteurs de l'agriculture et de la pêche, du biocontrôle, de la gestion des déchets, de l'éducation et de la santé ;
- Renforcer la cohérence des actions envisagées dans chaque territoire ;
- Favoriser l'émergence d'une vision régionale partagée qui se traduise par l'élaboration d'une théorie du changement (TdC) pour le programme.

c. Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- Des réunions et ateliers de consultation sont organisés et animés avec l'ensemble des parties prenantes ;
- Les points de convergence et de divergence entre la fiche d'action et les priorités locales sont identifiés et analysés ;
- Des compromis et priorités partagés sont proposés et validés ;
- Des synthèses claires (comptes rendus, matrices de positions, recommandations) alimentent la rédaction de la proposition finale.

Les travaux menés permettront :

- De renforcer la capacité de dialogue des acteurs dans et entre les territoires concernés ;
- De renforcer la cohérence des activités envisagées avec le programme dans chaque territoire et au niveau régional pour répondre aux priorités identifiées ;
- De formuler une théorie du changement dans chaque territoire et au niveau régional pour offrir un cadre stratégique clair reliant priorités locales et objectifs communs.

4. Description de la mission

a. Organisation et modalités de mission

L'expert recruté collaborera avec les autres membres de l'équipe de formulation sous la coordination du Chargé de Projets.

Une coordination étroite avec l'équipe de formulation devra impérativement être mise en place dès la préparation de la mission et jusqu'à sa finalisation. En outre, des échanges réguliers avec le Chargé de Projet seront à prévoir sur l'état d'avancement des missions et éventuellement les difficultés rencontrées.

Les échanges avec les parties prenantes du programme seront réalisés en ligne ou en présentiel. En fonction du budget disponible, un déplacement pourra être envisagé sur l'un ou plusieurs des trois territoires d'intervention du programme.

Une réunion de lancement se tiendra au plus tard deux semaines après la notification du contrat. Celle-ci permettra de confirmer la compréhension de son mandat par le Consultant et l'organisation de la mission ainsi que de transmettre l'ensemble de la documentation rassemblée par l'équipe de formulation.

b. Phases de la mission

L'organisation de la mission est ouverte aux propositions, mais devra comprendre *a minima* les étapes suivantes :

- Une phase de préparation ;
- Une phase de concertation avec les partenaires de chaque territoire ;
- Une phase de consolidation.

Tout au long de sa prestation, le Consultant, appuyé par l'équipe de formulation du programme, appuiera la mise en cohérence des actions et priorités retenus pour la formulation du programme.

Phase de préparation

Durant cette phase, l'équipe de formulation fournira au Consultant l'ensemble des documents collectés pour appuyer sa compréhension du programme. Sur la base d'une revue documentaire et de la liste des partenaires du programme le consultant :

- Finalisera la cartographie des parties prenantes ;
- Identifiera les principales attentes et contraintes de chacun, prenant en compte leurs intérêts et niveaux d'influence respectifs ;
- Proposera une méthodologie d'animation pour structurer le dialogue autour des résultats et activités du programme avec les partenaires.

L'équipe de formulation appuiera le Consultant dans l'identification des interlocuteurs clés pour la formulation du programme.

Phase de concertation avec les partenaires de chaque territoire

Réalisées en ligne ou en présentiel, ces concertations viseront à clarifier les objectifs du programme et à identifier les priorités d'action pour y répondre ainsi que les changements nécessaires à leur atteinte.

Le format de ces concertations reste ouvert et pourra consister en la conduite de réunions bilatérales et multi-acteurs, mobilisant des techniques participatives (brainstorming, focus groups, etc.). Elles favoriseront l'expression libre des participants et leur participation équilibrée afin d'identifier les points de blocage et de proposer des compromis.

Après chaque réunion/atelier, le Consultant rédigera des comptes rendus et notes de synthèse reprenant les points d'accord, les divergences et les recommandations, qu'il soumettra au Chargé de projet pour approbation.

Phase de consolidation

Durant cette phase, le Consultant consolidera l'ensemble des éléments évoqués lors des échanges au sein d'un rapport final résumant les consensus obtenus, les recommandations pour la formulation et les questions qui restent en suspens. Le Chargé de projet pourra être amené à solliciter des ajustements et éclaircissements sur le document avant sa validation.

5. Livrables

L'expert recruté devra fournir les livrables suivants :

- Une **note de cadrage méthodologique**, qui présente une compréhension des contextes et enjeux des PTOM basée sur la revue documentaire réalisée, et qui propose une méthodologie d'animation pour la formulation du programme et un agenda indicatif des concertations territoriales et régionale à mener ;
- Une **note de synthèse des enjeux et priorités de chaque territoire** en lien avec les objectifs et résultats du programme. Celle-ci comprendra une cartographie des parties prenantes et l'analyse de leurs positions, les changements attendus et leviers d'action possibles dans chaque secteur d'intervention du programme. Cette note de synthèse pourra intégrer les comptes rendus des échanges avec les partenaires des territoires ;
- Un **rapport final** qui récapitule i) l'ensemble des concertations menées et leur compte-rendu, ii) les consensus établis, les recommandations pour la formulation et les points restants ouverts à la fin des concertations, iii) et intègre une théorie du changement du programme.

6. Lieu, durée et modalités d'exécution

a. Période de mise en œuvre

La mission se déroulera comme suit :

Période de mise en œuvre	Entre novembre 2025 à juin 2026 au plus tard
Date de démarrage	Dès la notification du contrat (attendue en novembre 2025)
Date de fin	9 mois après l'attribution du contrat
Durée effective	35 jours d'expertise

b. Calendrier indicatif

Le calendrier indicatif suivant est proposé :

	Date limite de remise indicative	Nombre de jours d'expertise estimés
Phase de préparation	1 mois après le démarrage du contrat	5 h-j
Concertations avec les partenaires de chaque territoire	Au plus tard 6 mois après le démarrage du contrat	25 h-j
Phase de consolidation	Au plus tard 9 mois après le démarrage du contrat	5 h-j
Total	9 mois	35,0

L'organisation de la mission sera confirmée au moment de la négociation du contrat. Elle pourra être ajustée en fonction des retours de l'expert sélectionné.

7. Profil de l'Expert(e)

- Minimum 7 ans d'expérience en matière de facilitation et de planification stratégique, idéalement dans les domaines couverts par le projet (notamment agriculture, pêche, aquaculture, santé, éducation) ;
- Une expérience préalable de travail dans la région Pacifique sera considérée comme un atout ;
- Expérience avérée dans les secteurs du développement et/ou dans des projets de coopération internationale, notamment dans la formulation de programmes régionaux/complexes ;
- Master dans les domaines de la sociologie, des sciences politiques, de l'agronomie/agriculture, de la santé publique ou équivalent ;
- Capacité à favoriser le dialogue des parties prenantes et maîtrise des méthodes d'animation participative (élaboration de visions à long terme, design thinking, world café, etc.) ;
- Sens pratique, organisation, diplomatie et bonnes aptitudes relationnelles ;
- Excellentes compétences rédactionnelles et maîtrise du français.

8. Documents requis

Les candidats intéressés par la présente prestation de service sont priés de fournir les documents suivant afin d'être éligibles au recrutement :

- Une lettre d'intérêt incluant :
 - Une note de 4 pages maximum présentant la méthodologie proposée et les éventuels commentaires du candidat sur les activités, livrables et le calendrier d'exécution
 - les disponibilités du candidat sur la période d'exécution ;
- Un CV récent ;
- Une offre financière présentant le nombre de jours de prestation proposés et le tarif journalier du candidat.